

**Délibération n° 2017-084 en date du 10 Avril 2017 portant
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 10 Avril à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Mérinchal, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 03.04.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 50	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, , MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B, SEBENNE O. à BARBAUD C., SIMONET V. à BIGOURET J.J., TOURNAUD B à MATHIEU

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, RICHIN

Secrétaire de séance : Madame GENDRAUD Marie-Antoinette

Vu la décision du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de contrats de ruralité,

Vu que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises,

Vu les grands thématiques d'intervention inscrites au Contrat de Ruralité 2017-2020 selon les 6 axes suivants : accès aux services et aux soins, attractivité des territoires, revitalisation des bourgs centres, mobilité durable, transition écologique, cohésion sociale,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Confirme l'engagement de la Communauté de Communes dans la signature d'un contrat de ruralité pour la période 2017-2020,
- Demande à Monsieur le Président de présenter les projets des communes du territoire de l'intercommunalité et de l'intercommunalité elle-même en réponse aux enjeux identifiés par le diagnostic du territoire et en adéquation avec la stratégie de la Communauté de Communes.
- Prend note que ces projets sont classés suivant les 6 axes repris ci-dessus,
- Prends note les projets présentés au titre de l'année 2017 devront être engagés avant le 31 décembre 2017 et devront être inscrits au budget 2017 des collectivités, Maîtres d'ouvrage.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 14 avril 2017

Pour copie conforme, le 14 avril 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170414-2017-084-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017